



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**  
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**  
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Uffiziu di u Sviluppu  
Agriculu è Rurale di Corsica  
Office du Développement  
Agricole et Rural de Corse

## **Collectivité de Corse**

### **Office du Développement Agricole et Rural de Corse**

#### **APPEL A PROJETS N°1.3.2/5**

<p><b>Programmes d'échanges - Année 2022</b> <b>3 sessions</b></p>
--

#### **Référence réglementaire :**

- 1) PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE 2014-2020 validé le 06/10/2015 par la Commission Européenne

#### **Mesure concernée :**

- 2) 1. FORMATION

- 1.3 – Aide aux échanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière, ainsi qu'aux visites d'exploitations agricoles et forestière
- 1.3.2- Programmes d'échanges et de visites d'exploitations agricoles en dehors du territoire corse

## SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b><u>ENJEU DE L'INTERVENTION.....</u></b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b><u>BENEFICIAIRES.....</u></b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b><u>PUBLICS CIBLES.....</u></b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b><u>PRINCIPE DU DISPOSITIF.....</u></b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b><u>COUTS ADMISSIBLES.....</u></b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b><u>CONDITIONS D'ADMISSIBILITE DES BENEFICIAIRES.....</u></b>	<b>4</b>
<b>7</b>	<b><u>ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION.....</u></b>	<b>5</b>
<b>8</b>	<b><u>FINANCEMENT.....</u></b>	<b>5</b>
<b>9</b>	<b><u>BUDGET DE L'APPEL A PROJET.....</u></b>	<b>5</b>
<b>10</b>	<b><u>MODALITES DE LA REPONSE A L'APPEL A PROJET.....</u></b>	<b>5</b>
<b>10.1</b>	<b>CONTENU DE LA CANDIDATURE.....</b>	<b>5</b>
<b>10.2</b>	<b>FORME DE LA REPONSE.....</b>	<b>5</b>
<b>10.3</b>	<b>CALENDRIER.....</b>	<b>6</b>
<b>11</b>	<b><u>MODALITES DE SELECTION DES PROJETS.....</u></b>	<b>6</b>
<b>11.1</b>	<b>CRITERES DE RECEVABILITE.....</b>	<b>6</b>
<b>11.2</b>	<b>CRITERES DE SELECTION.....</b>	<b>6</b>
<b>12</b>	<b><u>ANNEXE.....</u></b>	<b>8</b>
<b>12.1</b>	<b>FICHE TYPE REPONSE.....</b>	<b>8</b>

## Préambule

- L'assemblée de Corse a approuvé la désignation de la CDC représentée par Mr le Président de l'Exécutif, comme autorité de gestion du PDRC
- Le PDRC 2014/2020 a été validé par la Commission Européenne le 06/10/2015.
- Le cahier des charges du présent AAP a été validé par le CEX de la CDC le 19/01/2022

### Référence de l'appel à projet 2022 (3 sessions)

Titre	Programmes d'échanges 2022
Numéro référence AAP	PDRC-AAP N°1.3.2-5
Date d'approbation AAP	19/01/2022
Date de lancement de l'appel à projet	01/02/2022
<b>1<sup>ère</sup> Session</b>	
Date limite de dépôt des projets	29/04/2022
<b>2<sup>ème</sup> Session</b>	
Date limite de dépôt des projets	31/08/2022
<b>3<sup>ème</sup> Session</b>	
Date limite de dépôt des projets	16/12/2022

## 1 Enjeu de l'intervention

Le principal enjeu de cet appel à projet est de permettre l'acquisition de nouvelles pratiques ou l'amélioration des connaissances des exploitants et salariés agricoles au travers de la découverte de techniques innovantes ou de bonnes pratiques menées sur des exploitations en dehors du territoire insulaire. Ces échanges d'expérience visent à améliorer les connaissances et les pratiques des visiteurs et de leur organisation, et à intégrer les acquis des visites dans leurs activités quotidiennes

## 2 Bénéficiaires

Les bénéficiaires de la mesure pourront être :

- Les établissements publics ou privés, les associations de producteurs, les interprofessions et tous les organismes intervenant dans le champ de l'information, de la diffusion et du transfert des connaissances scientifiques et techniques et de l'innovation

## 3 Publics cibles

Les publics cibles sont les personnes actives dans les secteurs de l'agriculture :

- Les exploitants agricoles
- Les agriculteurs en phase d'installation porteurs de projets agricoles (*agriculteurs entrés dans le parcours à l'installation*)
- Les salariés dans le secteur agricole.

## 4 Principe du dispositif

Le dispositif porte sur l'organisation de visites d'exploitations en dehors du territoire Corse d'une durée maximale de 6 jours comprenant des échanges techniques avec d'autres producteurs et/ou organismes en charge du développement agricole et en lien direct avec les préoccupations des filières agricoles insulaires. Ces échanges peuvent également inclure des rencontres en dehors du cadre de l'exploitation à proprement parler dès lors que les infrastructures visitées ont un lien avec la problématique du déplacement. Ces voyages d'échange consistent à organiser une rencontre entre d'une part, un groupe de visiteurs et d'autre part un groupe d'accueil dans le but d'échanger et de découvrir de nouvelles techniques, organisations du travail et savoir-faire sur une thématique spécifique. Au-delà du simple échange d'idée, ces visites permettent de voir des choses concrètes, d'en comprendre l'intérêt pour ensuite les adapter et les appliquer à sa propre réalité. De plus, cette méthode permet de prendre conscience de ses propres compétences et capacité, favorise l'ouverture d'esprit et l'évolution des pratiques

## 5 Coûts admissibles

Les coûts éligibles sont :

- ✓ Les frais d'organisation, de la mise en œuvre et du suivi de la visite : salaire du personnel de la structure organisatrice de la visite, frais de prestations de spécialistes extérieurs lors du déplacement, frais de création et de publication d'outils de diffusion sur le compte rendu de la visite...
- ✓ Les coûts hors Corse des participants (public cible et personnel de la structure encadrant les visites), à savoir :
  - Les frais de déplacement : sur la base d'un devis préalable adressé et payé directement par l'organisateur de l'action (soit le bénéficiaire de l'opération).
  - Les frais de repas et d'hébergement : Montants forfaitaires dont la référence est l'arrêté général du MINEFI modifié du 11 octobre 2019 fixant pour la fonction publique les taux des indemnités de mission et des indemnités kilométriques prévues aux articles 3 et 10 du décret n°2006-781 du 03 juillet 2006. Ces frais seront remboursés directement à l'organisateur de l'action sur la base du nombre de nuitées et de repas par participant.

Tous les coûts sont payés aux bénéficiaires de l'opération.

## 6 Conditions d'admissibilité des bénéficiaires

- ✓ Les personnels de la structure bénéficiaire prévus pour organiser et participer aux visites doivent justifier au minimum d'un niveau III de formation ou de dix ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'opération proposée et justifier d'une formation continue depuis moins de 5 ans (formation technique, stage d'observation/d'immersion, participation à des séminaires/colloques ou ateliers de travail, action de recherche, formation à distance, etc. peuvent être considérées comme relevant de la formation continue)
- ✓ Les spécialistes extérieurs doivent justifier d'un niveau II de formation (équivalence pour les pays hors France) ou de dix ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'opération proposée.

## **7 Engagement du bénéficiaire de la subvention**

Au retour du voyage, un compte rendu précis et documenté des visites et des échanges devra être réalisé.

De même, une réunion de restitution sur la base du compte rendu devra être organisée à l'attention de tous les acteurs de la filière ou des filières concernées et des organisations partenaires intéressées par la thématique du voyage.

## **8 Financement**

Taux d'aide : 90 %

## **9 Budget de l'appel à projet**

Le budget à titre indicatif pour cet appel à projet est de 250 000 euros. L'attribution des subventions aux lauréats de l'appel à projets sera réalisée sous réserve des financements effectivement disponibles.

## **10 Modalités de la réponse à l'appel à projet**

### ***10.1 Contenu de la candidature***

Le présent cahier des charges rassemble l'ensemble des informations utiles relatives à l'appel à projets. La réponse doit comprendre :

- Un courrier d'accompagnement signé du porteur du projet
- Une fiche de réponse par programme d'échanges proposé
- Une rédaction détaillée développant au moins les éléments de la fiche de réponse et particulièrement le besoin identifié de la filière concernée et l'intérêt précis de l'échange pour répondre à cet enjeu.
- Les justificatifs inhérents aux conditions d'admissibilité des bénéficiaires à savoir :
  - CV du personnel organisateur et participant aux visites faisant clairement apparaître la qualification ou l'expérience professionnelle ainsi que les formations continues suivies durant les 5 dernières années. Les attestations correspondantes seront jointes au CV.
  - CV des spécialistes extérieurs, les justificatifs faisant clairement apparaître la qualification ou l'expérience professionnelle. Les attestations correspondantes seront jointes au CV.
- Liste des participants prévus
- Le formulaire de demande de subvention complété

### ***10.2 Forme de la réponse***

Un dossier type de réponse est disponible :

- Auprès de l'ODARC,
- À l'adresse internet suivante : <http://www.odarc.fr>

Les réponses doivent parvenir à l'ODARC sous forme de dossiers papier ou de fichiers informatiques. En cas de litige, seul les originaux du dossier « papier », revêtus des signatures originales, font foi. Seuls les dossiers complets seront acceptés.

L'envoi de fichiers informatiques se fait par courrier électronique à l'adresse [programmesechanges2022@odarc.fr](mailto:programmesechanges2022@odarc.fr).

Le formulaire de candidature sera enregistré dans un format informatique d'usage courant, puis éventuellement compressé au format zip.

Les dossiers papier originaux doivent être envoyés à : Office du Développement Agricole et Rural de Corse - BP 618 - Av Paul Giacobbi - 20601 BASTIA.

Les enveloppes porteront la mention « AAP N°1.3.2/5 : Programmes d'échanges - Année 2022 »

### ***10.3 Calendrier***

L'appel à projets est ouvert à partir de la publication de l'avis d'appel à projet dans la presse.

Pour la 1<sup>ère</sup> session, il sera clos de droit au 29/04/2022, date limite de dépôt des dossiers.

Pour la 2<sup>ème</sup> session, il sera clos de droit au 31/08/2022, date limite de dépôt des dossiers.

Pour la 3<sup>ème</sup> session, il sera clos de droit au 16/12/2022, date limite de dépôt des dossiers.

## **11 Modalités de sélection des projets**

### ***11.1 Critères de recevabilité.***

Pour être recevable, un projet devra :

- Respecter la réglementation en vigueur ;
- Être complet eu égard aux dispositions du § 10.1 « Contenu du dossier de candidature »

### ***11.2 Critères de sélection***

L'instruction des Projets sera réalisée par les services techniques de l'ODARC, qui en établiront une évaluation.

La sélection et le classement des programmes d'échanges seront établis sur la base des critères suivants :

- **Adéquation de la visite avec les objectifs de l'appel à projet**      **50 points**
  - **Pertinence du programme des visites et des interventions prévues (20 points)**
    - Nature et cohérence de la région et des exploitations choisies au regard de la stratégie de la filière 10 points
    - Intervention sur place de spécialistes externes dans la thématique proposée 10 points
  - **Déclinaison opérationnelle de la visite (30 points)**
    - Qualité de l'offre (description du programme d'échanges, des objectifs visés et des résultats attendus) : Satisfaisante : 25 points ; non satisfaisante : 0 point
    - Pertinence de la période proposée pour la visite d'exploitation (saisonnalité, disponibilité...) : Satisfaisante : 5 points ; non satisfaisante : 0 point

- **Type du public cible** **30 points**
  - Présence de JA chez les participants 20 points
  - Adéquation du public cible avec la visite organisée 10 points
  
- **Coût proposé** **30 points**

Note pondérée / différentes offres équivalentes : 30 points (*montant de l'offre moins disante /Montant de l'offre à noter\*30*)
  
- **Caractère innovant du programme d'échanges en matière notamment de pratiques et de techniques présentées pour le public cible** **10 points**

Un minimum de 90 points par « programme d'échanges » sera requis pour accéder au soutien.

## 12 Annexe

### 12.1 *Fiche type réponse*

#### Fiche de réponse

#### Porteur du Projet :

Représentant légal	Statut juridique	Adresse	Téléphone	Mail	Fax

## Fiche « Programme d'échange »

Remplir autant de fiches que de programmes proposés

<b>Intitulé du programme d'échanges</b>	
<b>Filière concernée</b>	
<b>Nom du Bénéficiaire</b>	
<b>Lieu de la visite</b>	
<b>Nom du(es) personnel(s) participant au programme de visite</b>	
<b>Qualification, compétences et/ou expérience professionnelle du personnel</b>	
<b>Présence de spécialistes externes (oui/non)</b>	
<b>Nom du(es) spécialiste(s) externe(s)</b>	
<b>Qualification, compétences et/ou expérience professionnelle du(es) spécialiste(s) externe(s)</b>	
<b>Nombre total de participants (hors personnel structure bénéficiaire)</b>	
<b>Nombre de JA dans les participants</b>	

<b>Contenu précis du programme d'échanges</b>	
<b>Durée totale du programme d'échanges</b>	
<b>Période du programme d'échanges</b>	
<b>Objectifs visés et résultats attendus</b>	
<b>Adéquation besoins filière/programme d'échanges (région, type visites, public cible ...)</b>	
<b>Justification /lieu de la visite</b>	
<b>Justification/adéquation du contenu technique</b>	
<b>Justification/adéquation de la durée</b>	
<b>Description du caractère innovant de la visite au regard du public cible</b>	

<b>Description du plan de restitution de la visite pour l'ensemble des acteurs de la filière</b>	
<b>Coût total du programme d'échanges</b>	
<b>Dont coût organisation, mise en œuvre, suivi et restitution (salaires, prestations, création et publication d'outils de diffusion)</b>	
<b>Dont coût participation (frais déplacements, repas et hébergement)</b>	
<b>Taux de Subvention sollicitée</b>	
<b>Montant subvention sollicité</b>	

## Fiche Budget total du Projet (HT ou TTC si TVA non récupérable)

Nature des Dépenses	Année 2022	
	Coût total	Subvention sollicitée
<b>Total Programme d'échanges « ..... »</b>	<b>..... €</b>	<b>..... €</b>
• <b>Frais d'organisation, de la mise en œuvre, du suivi et de la restitution</b>	<b>..... €</b>	<b>.....€</b>
○ <i>Dont Salaires (et frais de déplacement en Corse)</i>	..... €	.....€
○ <i>Dont Prestations intervenants extérieurs</i>	..... €	.....€
○ <i>Dont Création et publication d'outils de diffusion sur le compte rendu de la visite</i>	..... €	.....€
• <b>Frais de participation du public cible et du personnel structure</b>	<b>..... €</b>	<b>.....€</b>
○ <i>Dont frais de déplacements (hors Corse)</i>	..... €	.....€
○ <i>Dont frais de repas et d'hébergement (hors Corse)</i>	..... €	.....€
<b>Total Programme d'échanges « ..... »</b>	<b>..... €</b>	<b>..... €</b>
• <b>Frais d'organisation, de la mise en œuvre, du suivi et de la restitution</b>	<b>..... €</b>	<b>.....€</b>
○ <i>Dont Salaires (et frais de déplacement en Corse)</i>	..... €	.....€
○ <i>Dont Prestations intervenants extérieurs</i>	..... €	.....€
○ <i>Dont Création et publication d'outils de diffusion sur le compte rendu de la visite</i>	..... €	.....€
• <b>Frais de participation du public cible et du personnel structure</b>	<b>..... €</b>	<b>.....€</b>
○ <i>Dont frais de déplacements (hors Corse)</i>	..... €	.....€
○ <i>Dont frais de repas et d'hébergement (hors Corse)</i>	..... €	.....€
<b>Total Programme d'échanges « ..... »</b>	<b>..... €</b>	<b>..... €</b>
• <b>Frais d'organisation, de la mise en œuvre, du suivi et de la restitution</b>	<b>..... €</b>	<b>.....€</b>
○ <i>Dont Salaires (et frais de déplacement en Corse)</i>	..... €	.....€
○ <i>Dont Prestations intervenants extérieurs</i>	..... €	...€
○ <i>Dont Création et publication d'outils de diffusion sur le compte rendu de la visite</i>	..... €	.....€
• <b>Frais de participation du public cible et du personnel structure</b>	<b>..... €</b>	<b>.....€</b>
○ <i>Dont frais de déplacements (hors Corse)</i>	..... €	.....€
○ <i>Dont frais de repas et d'hébergement (hors Corse)</i>	..... €	.....€